

Devenir des terrains de l'ASPTT à Caudéran

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2007

Question écrite de Jacques Respaud

Concernant le devenir des terrains de l'ASPTT à Caudéran

Monsieur le Maire,

Sur Caudéran, la pression immobilière est particulièrement forte. Il est souhaitable que la Mairie de Bordeaux réagisse afin de sauvegarder le patrimoine naturel et sportif existant.

1. La Poste a mis en vente le terrain jouxtant le stade H. Lequesne, occupé à l'heure actuelle par des terrains de tennis gérés par l'ASPTT : plus de 500 licenciés à la section tennis dont seulement 1/3 sont de La Poste, les autres étant des riverains. Il serait souhaitable que la ville de Bordeaux préempte ce terrain afin de le redonner en gestion à l'ASPTT. En tout cas, il faut refuser de se défaire de ces courts au profit d'un projet immobilier.
2. Il serait souhaitable que le Maire demande lors de la prochaine révision du PLU un changement de zonage de la parcelle de l'ASPTT et de la poste en ER de façon à ce qu'aucun risque immobilier ne se produise dans l'avenir.
3. en ce qui concerne le gymnase, il est nécessaire, compte tenu de la difficulté pour l'ASPTT de le rénover, que la ville, comme elle l'a fait pour un certain nombre d'équipements des maisons de quartiers, le rénove dans des conditions à préciser entre elle-même et l'ASPTT.

En tout cas, ce complexe sportif situé au cœur d'une zone très urbanisée doit demeurer et être amélioré de façon à mieux répondre aux exigences sportives de l'ASPTT et des riverains. La Mairie de Bordeaux compte-t-elle s'engager dans cette voie ?

Jacques RESPAUD